

## Ne laissons pas les personnes sans-abri vieillir dans la rue

**Afin de poursuivre le développement de sa mission Interface en direction des seniors sans domicile, le Samusocial de Paris lance une campagne « Ne laissons pas les personnes sans-abri vieillir dans la rue ». L'enjeu : sensibiliser sur la situation des personnes sans-abri vieillissantes, et changer l'image de ce public pour favoriser son acceptation dans les structures d'accueil.**

*« Je suis en fauteuil roulant. Léa, de la mission Interface, m'a aidé à trouver un logement adapté à mon handicap. Aujourd'hui, j'ai un balcon avec vue sur un parc, et j'envisage la vie sereinement ».*  
Henri, accompagné par la mission Interface du Samusocial de Paris.

### **Une expérimentation à succès**

Depuis 3 ans, une équipe de travailleurs sociaux se consacre entièrement à la sortie de rue et des dispositifs d'hébergement d'urgence des personnes de plus de 60 ans. Leur objectif : permettre à toutes de vieillir dans la dignité. 336 personnes accompagnées, 74 sorties dans une résidence pérenne, les résultats de cette mission montrent que dédier une équipe à ce public aboutit à des résultats tangibles. Et qu'une amplification de son action permettrait de répondre aux besoins importants des personnes de plus de 60 ans.

### **Un nombre croissant de personnes de plus de 60 ans à la rue**

Si la vie dans la rue réduit l'espérance de vie des personnes (de 30 ans environ), les personnes âgées de plus de 60 ans représentent aujourd'hui entre 18% et 19 % des appelants au 115 de Paris et des personnes hébergées dans les centres d'hébergement. Parmi les explications : la conjugaison entre un facteur démographique, l'arrivée à la retraite des générations du babyboom, et d'un facteur économique, la précarisation grandissante des plus âgés. Parallèlement, l'amélioration des soins et l'augmentation du nombre de personnes prises en charge dans les dispositifs d'urgence conduisent également à rencontrer plus de personnes âgées parmi les publics que le Samusocial de Paris prend en charge.

### **Un accès difficile à des solutions pérennes**

Quel que soit le parcours et le degré d'autonomie des personnes, leur trouver des solutions pour sortir de la rue et des dispositifs d'urgence est complexe. Les EHPAD demeurent les solutions les plus adaptées pour des personnes sans-abri peu autonomes et à l'état de santé dégradé. Mais celles-ci n'ont parfois pas encore atteint l'âge minimum légal pour y accéder (60 ans).

S'ajoute parfois une réticence des structures qui craignent des problèmes de comportement et de cohésion liés à la différence d'âge entre résidents, l'âge moyen d'entrée dans un EHPAD étant de 85 ans. Sans oublier des difficultés liées au cloisonnement des financements : la prise en charge des personnes sans-abri relève de la compétence de l'Etat, et celles des plus de 60 ans de la compétence des conseils généraux.

Parmi les missions de notre équipe : changer l'image des personnes vivant ou ayant vécu à la rue, accompagner les personnes pour trouver des solutions qui leur conviennent, et dénouer les écheveaux administratifs.

### **En savoir plus :**

Laurie Goret [l.goret@samusocial-75.fr](mailto:l.goret@samusocial-75.fr) / 06 29 62 57 03

Stéphane Delaunay [s.delaunay@samusocial-75.fr](mailto:s.delaunay@samusocial-75.fr) / 06 29 15 14 97